

Initiatives ministérielles

contrevenants de payer une sanction moins lourde que celle qui leur serait imposée si l'affaire allait devant les tribunaux.

Cette mesure a deux conséquences. Elle permet au contrevenant qui n'a pas l'intention de contester de payer une sanction réduite et de continuer ses activités. Elle encourage la personne à corriger la situation. Elle favorise aussi le respect de la loi sans entraîner d'audiences longues et coûteuses. C'est plein de bon sens. La personne accusée ou coupable d'une infraction gagne beaucoup à simplement modifier son comportement pour ensuite poursuivre ses activités. C'est de cela qu'il s'agit dans ce projet de loi. Si les contrevenants n'avaient pas de possibilité de s'en tirer à moins cher, ils ne seraient pas nombreux à modifier volontairement leur comportement.

Le projet de loi répond à la situation financière du gouvernement. Il encourage les intervenants du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à cesser de contrevenir à la loi. Il encourage les gens à améliorer leurs pratiques. Le Canada continuera à offrir des produits agricoles de grande qualité, et son industrie restera compétitive. Le projet de loi aide également le Canada à livrer concurrence sur le marché international, parce que les ressources des sociétés et du gouvernement ne serviront plus à financer de longs différends juridiques.

Le projet de loi permet d'atteindre un certain nombre d'objectifs. C'est un autre exemple de ce que fait le ministre pour relever efficacement les défis qui se présentent aujourd'hui dans le secteur de l'agroalimentaire. Je félicite le ministre et tous ceux qui ont travaillé fort pour que ce projet de loi puisse voir le jour.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je commente les motions dont nous débattons en bloc puisqu'elles ont été réunies dans le groupe n° 2, à savoir la motion n° 2 et les motions n° 6 à n° 17. Le débat porte sur toutes ces motions à la fois.

Un peu plus tôt, le député de Lotbinière a parlé des chevauchements et du double emploi qui existent entre le palier fédéral et le palier provincial en ce qui concerne les politiques et programmes agricoles. J'aimerais m'arrêter un moment là-dessus.

Il faut probablement s'attendre à ce qu'il y ait un certain chevauchement puisque la Constitution prévoit spécifiquement et explicitement que l'agriculture est une responsabilité conjointe du fédéral et des provinces.

• (1125)

Si on tente de déterminer l'étendue exacte des chevauchements dans le domaine de l'agriculture, on s'aperçoit qu'en fait ils sont vraiment minimes. Le gouvernement québécois a fait cette année deux études à ce sujet. Les résultats de la première ont été publiés au printemps et ceux de la seconde au début de l'automne.

L'une des études indique que les chevauchements et le double emploi entre le gouvernement canadien et le gouvernement québécois en ce qui concerne l'agriculture entraînent, au pire, une augmentation des coûts de 2,5 p. 100. Selon l'autre étude, ce serait plutôt de l'ordre de 1 p. 100. Donc, selon ces études, c'est vraiment minime.

À maintes reprises, dans cette Chambre et ailleurs, j'ai invité le Québec et les autres provinces, dans la mesure où elles se plaignaient de l'existence de chevauchements et de double emploi dans le domaine de l'agriculture, à en discuter. Nous devons les réduire au strict minimum, même si, pour commencer, ils sont déjà minimes.

Les chevauchements et le double emploi ne sont pas un argument puisque, pour commencer, ils sont minimes et que, dans la mesure où il y a un problème, le gouvernement du Canada est tout à fait disposé à collaborer avec chaque province pour cerner précisément où il se trouve et pour réduire au minimum les chevauchements et le double emploi présents dans le système.

Dans les remarques du député de Lotbinière j'ai également noté une tentative de sa part pour diminuer l'importance du système d'inspection fédérale en agriculture. Ce système est extrêmement important pour les agriculteurs et les exportateurs canadiens, ainsi que pour les consommateurs, car c'est lui qui assure à notre pays une nourriture saine et de la plus haute qualité au monde.

Des études ont montré, et d'ailleurs nous en avons publié certaines au moment du budget fédéral, en février dernier, que les Canadiens ont un niveau de confiance élevé dans notre système d'approvisionnement alimentaire, du moins du point de vue de sa salubrité et de sa sécurité, car le système d'inspection du Canada est parmi les meilleurs au monde sur le plan des normes d'hygiène et de sécurité. Cela donne à nos consommateurs un grand sentiment de confiance dans la qualité des produits alimentaires qu'ils achètent sur les marchés canadiens. Cela donne également à nos clients à l'étranger une grande confiance dans la qualité des produits qu'ils importent du Canada, car ils savent qu'ils sont conformes à des normes élevées.

J'ai déjà eu l'occasion de visiter certains de nos clients étrangers, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine, en Europe et dans d'autres endroits du monde et je les ai entendu dire à maintes reprises qu'ils savent que lorsqu'ils achètent quelque chose du Canada ils achètent ce qui a de mieux et ils se fient beaucoup à cette qualité et aux normes rigoureuses du système d'inspection canadien.

Il n'est ni juste ni approprié de dire que c'est quelque chose qui est vraiment sans importance. Le système a eu une grande importance pour les agriculteurs, les exportateurs et les exportateurs potentiels, ainsi que pour les consommateurs au Canada et à l'étranger. Notre système d'inspection est extrêmement important pour tous les Canadiens.